



Chiffrer dommages pour pièces non et mal chauffées

Par barale

Bonjour,

Mon bailleur m'avait supprimé le radiateur de ma cuisine et, après quelques recommandés ainsi qu'une mise en demeure, il m'a tout simplement remis ce radiateur :
<https://www.forum-juridique.net/autres/assurance/suppression-du-radiateur-de-ma-cuisine-t29863.html>

Aussi, je me suis retrouvé entre le 8 octobre 2022 (début de la saison de chauffe) et le 2 janvier 2023 sans radiateur dans ma cuisine et avec 17 degrés dans la pièce principale qui, normalement est chauffée à 19 degrés (selon le bailleur)

J'ai bien sûr des témoignages en bonne et dû forme de mon voisin pour les relevé de températures et aussi de la société qui gère le chauffage pour mon bailleur.

Je suis atteint d'une maladie grave et c'est avec les différents conseils sur ce forum et aussi du certificat de mon neurologue, que j'ai réussi à me débrouiller.

Aujourd'hui, je cherche à chiffrer ce à quoi je pourrais prétendre si une intervention judiciaire est nécessaire car, à ma demande de dédommagement le 23 janvier dernier, mon bailleur comme d'habitude, n'a pas répondu à mon courrier simple puisqu'il ne répond seulement qu'aux mises en demeure.

Je vous remercie pour votre aide